

**Conseil économique et social**

Distr. générale
13 juillet 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules****Groupe de travail des dispositions générales de sécurité****103^e session**

Genève, 2-5 octobre 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la 103^e session^{1,2}**

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du 2 octobre 2012 à 14 h 30
au 5 octobre 2012 à 12 h 30.

¹ Pour des raisons d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la session munies de leurs exemplaires des documents pertinents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsg/grsgage.html). À titre exceptionnel, ils peuvent également être obtenus par courrier électronique, en écrivant à l'adresse grsg@unece.org. Durant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337 au 3^e étage du Palais des Nations). Pour les versions traduites de ces documents officiels, les participants ont maintenant accès au système de diffusion électronique des documents (ODS), ouvert au public à l'adresse suivante: <http://documents.un.org/>.

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le retourner au secrétariat de la CEE par courrier électronique, à l'adresse benedicte.boudol@unece.org, une semaine au moins avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent se présenter à la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix), en vue de se faire délivrer un badge d'accès. En cas de difficultés, ils doivent appeler le secrétariat par téléphone (poste 74323). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse suivante: www.unece.org/meetings/practical.htm. La salle où se tient la réunion est indiquée à la page <http://www.unece.org/meetings/meetgen.htm>.

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Règlement n° 107 (Véhicules des catégories M₂ et M₃):
 - a) Propositions relatives à de nouveaux amendements;
 - b) Prescriptions concernant les portes de service, les fenêtres et les issues de secours.
3. Règlement n° 43 (Vitrages de sécurité).
4. Règlement n° 46 (Dispositifs de vision indirecte).
5. Règlement n° 58 (Dispositifs arrière de protection anti-encastrement).
6. Règlement n° 67 (Véhicules alimentés au GPL).
7. Règlement n° 110 (Véhicules alimentés au GNC).
8. Règlement n° 118 (Comportement au feu).
9. Règlement n° 125 (Champ de vision du conducteur des véhicules à moteur vers l'avant).
10. Révision et extension des homologations.
11. Commandes, témoins et indicateurs des véhicules à deux roues.
12. Homologation de type internationale du véhicule entier.
13. Élection du bureau.
14. Questions diverses.

II. Annotations

L'ordre du jour annoté sera publié avant la session (ECE/TRANS/WP.29/GRSG/2012/13/Add.1).
